

2022-08

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20220624-2022_08-DE

Reçu le 27/06/2022

Publié le 27/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Convocation le 17 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Rouffiac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Étaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Virginie MASSON, Marion MAGAGNOSC, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Était excusé : Monsieur Laurent LAGARDE.

Pouvoirs : Laurent LAGARDE donne pouvoir à Patrick AMAT.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG DE ROUFFIAC

Afin d'initier les démarches pour créer un assainissement collectif dans le bourg de Rouffiac, le syndicat Aquareso demande à la commune de voter une délibération de principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir longuement débattu :

- Décide de procéder à l'assainissement collectif du bourg de Rouffiac ;
- Décide d'en confier la réalisation à Aquareso ;
- Mandate le Maire à l'effet de signer tout contrat nécessaire.

POUR: 11
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

